

DEPARTEMENT
ESSONNECANTON
ARPAJONCOMMUNE
BRUYERES-LE-CHATELN° D2023/25

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BRUYERES-LE-CHATEL,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et suivants,**VU** la délibération du Conseil Municipal n°DCM2020/18 du 10/06/2020, portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT, pour décider "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",**VU** la proposition de contrat n°Q-297889-0797118 relatif à la vérification réglementaire des installations et équipements des sites et bâtiments communaux, de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, 2 rue Jean Mermoz, 91080 Evry-Courcouronnes cedex,**VU** la nécessité d'établir un contrat afin de fixer les obligations de chacune des parties,**D E C I D E****Article 1** : De signer le contrat n°Q-297889-0797118 relatif à la vérification réglementaire des installations et équipements des sites et bâtiments communaux, avec la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, 2 rue Jean Mermoz, 91080 Evry-Courcouronnes cedex, pour un montant annuel de 6 327.00 € HT soit 7 592.40 € TTC. Ce contrat est souscrit pour une durée ferme de 3 ans.**Article 2** : D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application et à la poursuite de la présente décision et notamment à signer toutes pièces en la matière.**Article 3** : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- transmise au représentant de l'Etat,
- transmise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Bruyères-le-Châtel, le 20 mars 2023
Le Maire,

Thierry ROUYER



Date de publication : 20 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219101151-20230320-D202325-AU

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL 2023-2025

Contrat
N° Q-297889 - 0797118
REV 1

RÉFÉRENCE A RAPPELER POUR TOUTE COMMANDE

Ci-après désigné « Le client »

COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL
2 RUE DES VIGNES
91680 BRUYERES LE CHATEL

Représenté par : **Thierry ROUYER**

Tél : +33164900718
Mobile : +33620081826
Email : rouyer-t@bruyereslechatel.fr
SIRET : 21910115100013

Ci-après désigné « La société »

BUREAU VERITAS EXPLOITATION

2 RUE JEAN MERMOZ
91080 EVRY COURCOURONNES
Centre Budgetaire : 0797118
Représenté par : **Jérôme RENEAUX**
Responsable opérations
Tél : 0608335037
Email : serviceclient.idf@bureauveritas.com

Cette proposition commerciale est valable 3 mois à partir de sa date d'émission, le **14 mars 2023**.

Elle constitue la dernière proposition négociée entre les parties dans toutes ses dispositions.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Le Client confie à Bureau Veritas Exploitation, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux présentes conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes :

- Conditions Générales de services Bureau Veritas Exploitation Zone France (CGSF-BVE)



1. PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL 2023-2025

Les prestations de Bureau Veritas portent exclusivement sur les installations électriques, les installations de gaz combustible et équipements (aires de jeu, équipements sportifs, équipements de protection individuelle contre les chutes, échafaudage...) des sites suivants :

- Clubs des anciens
- Salles de fêtes
- Mairie
- Service technique - Dojo
- Eglise
- Bibliothèque
- Garage de la Mairie
- Espace Les Sources
- Complexe sportif
- Pole éducatif (école maternelle, école primaire, centre aéré)
- City Park (chemin du Perreux)
- Aire de jeu (rue du Près d'Arny)

Lieu d'execution : Multi Sites

3. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Libellé(s)	Document(s) de référence	Date(s) ou période(s)	Péodicité	Quantité
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles	<u>FMTBGZ03 §4.1 (v01-2017)</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Visite)
Vérification périodique de l'état de conservation des aires et équipements de jeux	<u>FML001 §4.3 (v01-2021)</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Nombre)
Vérification périodique des buts sportifs - limité aux contrôles principales (essais en charge) à la demande du client	<u>FML002 §4.3 (v01-2017)</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Visite)
Vérification périodique des dispositifs d'ancre	<u>FMEP03 §4.1 v09-2019</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Nombre)
Vérification périodique des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ou type gilet de sauvetage	<u>FMEP01 v08 -2020 §4.1</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Nombre)
Vérification périodique des échafaudages	<u>FMLV17 §4.2 (v05-2019)</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Nombre)
Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)	<u>FMOSDCVP (v01-2018)</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Nombre)
Vérification périodique détaillée des installations électriques et Vérification périodique Q18 avec établissement d'un compte-rendu	<u>FMBVE_EL01 §4.2 et §4.4 (v11/2021)</u>	2023 2024 2025	Annuelle	3 (Nombre)
Vérification périodique des portes et portails automatiques	<u>FMPO01 §4.1 (v06-2020)</u>	2023 2024 2025	Semestrielle	6 (Visite)
Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage	<u>FMBVE_LV05 §4.2 (v11/2021)</u>	2023 2024 2025	Semestrielle	6 (Visite)

Bâtir un monde de confiance

Prestation de Gestion Administrative

 2023
2024
2025

Annuelle

3 (Nombre)

Les prix sont calculés à partir des hypothèses de quantité et des prix unitaires définis ci-dessus. Le cas échéant, les quantités et/ou la nature des installations, équipements ou appareils ainsi que le tarif global de la prestation sont ajustés au réel à l'issue de l'intervention.

SITES	Vérification périod. des installations électriques	Vérification périod. de l'état d'entretien et de l'exploitation des installations énergétiques	Vérification périod. de l'état de cybersécurité des réseaux et équipements informatiques	Vérification périod. des biens équipés	Vérification périod. des dispositifs d'arretage	Vérification périodique d'exploitation	Vérification périodique d'un portail	Vérification périodique d'exploitation et d'exploitation et d'un logiciel	Vérification périod. des EPI et vérification périod. d'un équipement ou type d'équipement	Vérification périod. des équipements et/ou logiciels	Vérification périod. des équipements et/ou logiciels
PERIODICITE	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
PRESTATIONS SUR PERIODICITE											
Chambre des notaires	90,00	(27,00)									
Espace Bruyères Leudre Culture	250,00										20,00
Ministère	280,00	(27,00)									
Service technique - Génie	280,00	(27,00)									
EP Gas	80,00										
BIBB Seigneur	250,00	(27,00)									
Orange de la Mairie	80,00										
Espace Les Sources (Maison de Santé et Accès)	250,00										
Complexe Sportif Stade des Saurepoud	220,00	(27,00)	200,00	200,00	200,00	200,00					
Prés Adossois à l'arc-en-ciel des aveugles et malvoyants, primaire, centre aéré	640,00	(27,00)	210,00	210,00	400,00	220,00	70,00				
City Park (école de Forest)					200,00						
Accès au jeu (rue du Prie d'Argy)					200,00						
Autre					200,00						
TOTAL HT 2023	2 890,00	947,00	800,00	600,00	600,00	220,00	110,00	90,00	70,00		
TOTAL HT 2024										6 327,00	
TOTAL HT 2025										6 517,00	
										6 512,00	
Frais de dossier annulé											
MONTANT TOTAL HT 2023											
MONTANT TOTAL HT 2024											
MONTANT TOTAL HT 2025											

4. POUR COMMANDER

Si vous souhaitez commander, nous vous invitons à signer ce document électroniquement. Si vous avez un bon de commande, vous pouvez nous le faire parvenir par email à l'adresse : serviceclient.idf@bureauveritas.com en indiquant la référence Q-297889. La signature de ce document vaut acceptation du présent Contrat N° Q-297889 - REV 1 libellé VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL 2023-2025, des Conditions Générales et des fiches descriptives des prestations qui sont disponibles en ligne et dont le lien est indiqué en annexe.

Détail des prestations dans le chapitre « récapitulatif des prestations proposées »

Bureau Veritas Exploitation

 2 RUE JEAN MERMOZ
91080 EVRY COURCOURONNES

 Représenté par : **Jérôme RENEAUX**
Email: serviceclient.idf@bureauveritas.com
COMMUNE DE BRUYERES LE CHATEL

 2 RUE DES VIGNES
91680 BRUYERES LE CHATEL

 Représenté par : **Thierry ROUYER**
Tél : +33164900718
Mobile: +33620081826
Email: rouyer-t@bruyereslechatelet.fr
SIRET : 21910115100013
Le :
Signature :



Bâtir un monde de confiance

5. DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu à compter de son acceptation par le client pour une durée ferme de 3 an(s) et sera renouvelé par tacite reconduction, à chaque échéance pour une durée égale, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES COVID 19

Dans le cas où les Services ne peuvent être exécutés par la Société du fait des conséquences imprévues de la COVID 19 et/ou des mesures gouvernementales prises dans ce contexte, les Parties conviennent que les obligations liées à l'exécution des Accords seront suspendues à la demande de la Partie la plus diligente par tous moyens écrits. Les Parties se concerteront afin d'établir un plan de continuité pendant cette période.

6. CONTENU DES PRESTATIONS

Libellé(s)	Caractéristique(s)	Précision(s)
Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles		Vérification périodique de l'état d'entretien et de fonctionnement des installations de gaz combustibles
Vérification périodique de l'état de conservation des aires et équipements de jeux		Vérification périodique de l'état de conservation des aires et équipements de jeux
Vérification périodique des buts sportifs - limité aux contrôles principales (essais en charge) à la demande du client		Vérification périodique des buts sportifs - limité aux contrôles principales (essais en charge) à la demande du client
Vérification périodique des dispositifs d'ancrage		Vérification périodique des dispositifs d'ancrage
Vérification périodique des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ou type gilet de sauvetage		Vérification périodique des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur ou type gilet de sauvetage
Vérification périodique des échafaudages		Vérification périodique des échafaudages

Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)		Vérification périodique des ensembles de protection contre les retours d'eau (disconnecteur de type BA et clapet de type EA de type disconnecteurs)
Vérification périodique détaillée des installations électriques et Vérification périodique Q18 avec établissement d'un compte-rendu	<ul style="list-style-type: none"> • Nature d'établissement : Collectivités • Catégorie d'établissement : ERT - Code du Travail • Installation électrique : Non renseigné 	Vérification périodique détaillée des installations électriques et Vérification périodique Q18 avec établissement d'un compte-rendu
Vérification périodique des portes et portails automatiques		Vérification périodique des portes et portails automatiques
Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage		Vérification périodique d'appareils ou accessoires de levage

7. RÉALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations se déroulent suivant les étapes suivantes :

● **COMMANDE**

Validation du contrat ou de la commande

Facturation à la commande le cas échéant

● **GESTION DES INTERVENTIONS**

Création des affaires et des interventions à réaliser

Planification de la ou des dates de d'intervention

● **INTERVENTIONS**

Interventions sur site (examen visuel, mesures et essais, rédaction du rapport)

Facturation totale ou du reliquat

● **RAPPORTS**

En fonction des missions, mise à disposition du ou des rapports de vérification, certificats, compte-rendus, bilans

Q-297889 - ANNEXE PRESTATION - VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES COMMUNE DE BRUYERES

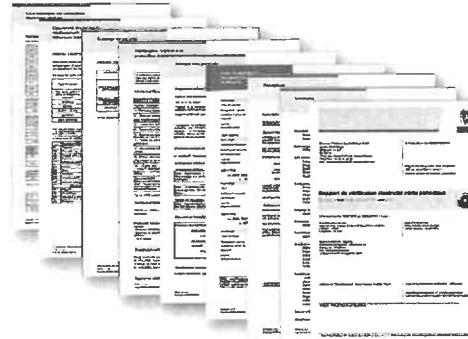
Document disponible via le lien ci-après : [ce lien](#) et dans le chapitre Liste des documents joints page 10.

Annexe Prestation

8. REMISE DES LIVRABLES



Les rapports d'intervention sont mis à disposition du client, sur le site dénommé « BV Link », sous forme de fichier « pdf ». L'ensemble des rapports émis, objet du présent contrat, sont conservés sur son espace « BV Link EXPRESS » pendant la durée du contrat et les 12 mois qui suivent où ils sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h00 sur 24h00. Si le client possède déjà un accès au site BV Link, les nouveaux rapports seront mis à disposition sur son espace existant. Le service de mise à disposition et d'archivage des rapports sur le site BV Link EXPRESS (50 € HT/an) est offert dans le cadre du présent contrat.



9. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CLIENT

Selon les prestations à réaliser, des dispositions préalables peuvent être demandées au Client. Nous vous remercions d'en prendre connaissance dans les fiches descriptives des prestations et nos conditions générales jointes en annexes.

10. SÉCURITÉ ET PLAN DE PRÉVENTION

Conformément au code du travail (article R4511-5), il appartient au chef de l'entreprise accueillante -dite utilisatrice- d'assurer la coordination générale en matière de prévention. A ce titre, le Client doit prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité des intervenants de Bureau Veritas Exploitation en mettant en oeuvre l'ensemble des dispositions à prendre, détaillé au paragraphe 3 des conditions générales de services et complété, le cas échéant, pour chaque prestation dans la fiche descriptive jointe en annexe.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FACTURATION

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures de Bureau Veritas Exploitation sont présentées à l'issue de la prestation. Elles sont payables à 15 jours, date de facture.

Les factures sont payables :

- de préférence par prélèvement automatique
- ou par virement bancaire

Si vous optez pour le prélèvement automatique, merci de compléter, dater et signer le mandat de prélèvement SEPA joint à la présente offre et de l'accompagner d'un RIB.

Les honoraires sont assujettis à la TVA en vigueur.

Les prix seront revus à chaque échéance de facturation.

Le calcul de revalorisation des prix suivra à minima, l'indice ING comme indiqué ci-dessous :

$$P = P_0 \times I / I_0$$

P = Prix actualisé à échéance de facturation

I = Indice ING - dernière valeur connue à date de facturation

P₀ = prix de base à la date du contrat

I₀ = Dernier Indice ING connu à la date d'émission de l'offre

Valeur de l'indice ING : 130,4

Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h 00 et 18 h 00 du lundi au vendredi hors jours fériés. En dehors de cette plage la Société se réserve le droit d'appliquer respectivement une majoration de 50% les nuits ou samedis et de 100%, les dimanches ou jours fériés. Ces majorations sont cumulatives. Les temps et frais de déplacement sont compris dans les prix dans un rayon de 50 km autour de l'agence concernée. Au-delà ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne,...), les temps et frais de déplacements et d'hébergements pourront être facturés en sus sur la base de tarifs établis d'un commun accord ou sur la base des dépenses réelles engagées. Toute annulation de la prestation moins de 48h avant la date planifiée à la demande ou du fait du client fera l'objet d'une facturation forfaitaire d'une demi-journée. Dans le cas d'une annulation ou report 24 heures avant la date d'inspection, la facturation forfaitaire est portée à une journée. Les frais spécifiques déjà engagés tels que consommables périssables, locations moyens techniques,...) s'ajoutent à ces facturations forfaitaires. Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du Client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'une facturation forfaitaire par demi-journée (complément de vérification lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée par exemple : locaux ou installations inaccessibles, formation sécurité, plan de prévention ...) et des frais spécifiques déjà engagés (consommables périssables, locations moyens techniques, analyses ...). La demande d'envoi de livrables au format papier par envoi postal fera l'objet d'une facturation de 50€HT par envoi. La nature et la consistance des prestations sont définies dans les documents de référence joints en annexes. Tout ce qui n'est pas traité dans le présent contrat pourra faire l'objet d'un avenant.

Le minimum de facturation des prestations sera de : 200€ HT

FACTURATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vacation supplémentaire 1 Journée : 900 € HT

- Vacation supplémentaire 1/2 Journée : 450 € HT
- Compte rendu de vérification Q18 selon le référentiel APSAD : 45 € HT par compte-rendu de vérification Q18

Bâtir un monde de confiance

Mandat DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Bureau Veritas Exploitation à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Bureau Veritas Exploitation.

Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom	*1
Nom / Prénoms du débiteur		
Votre adresse	*2
Numéro et nom de la rue		
*3	
Code Postal		Ville
* FRANCE4	
Pays		
Les coordonnées de votre compte	*5
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)		
*6	
Code International d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)		
Nom du créancier	*7
Bureau Veritas Exploitation		
Nom du créancier		
* FR38ZZZ822B438	
Identifiant du créancier		
* Le Triangle de l'Arche 8 cours du triangle - CS 200989	
Numéro et nom de la rue		
*10	
Code Postal		Ville
* FR11	
Pays		
Type de paiement	*12
Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/>		
Signé à	*13
BRUYERES LE CHATEL 14 mars 2023		
Lieu	Date : JJ/MM/AAAA	

Signature(s)

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.

Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes, tels que prévus par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

MANDAT A RETOURNER PAR EMAIL A L'ADRESSE : serviceclient.idf@bureauveritas.com
 ACCOMPAGNE D'UN RIB

Bureau Veritas Exploitation www.bureauveritas.fr

Siège Social : Le Triangle de l'Arche 8 cours du triangle - CS 20098 - 92800 - Puteaux

Société par Actions Simplifiée au capital de 36 315 050,00 Euros - R.C.S. de Nanterre 790 184 675 01175

Contrat n°Q-297889 - REV 1

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219101151-20230320-D202325-AU

12. ANNEXES

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS REALISÉES SOUS ACCREDITATION

Lorsque la prestation confiée est réalisée sous couvert d'accréditation, les dispositions suivantes sont à prendre en considération :

- L'engagement de confidentialité ne s'applique pas aux informations qui sont divulguées conformément aux exigences d'un texte légal ou réglementaire émis par un organisme d'accréditation ;
- Le Client ne peut faire référence à l'accréditation que par le biais de la reproduction intégrale des rapports émis par Bureau Veritas
- La procédure de traitement des réclamations et appels concernant les prestations accréditées sera mise à disposition de toutes personnes intéressées sur demande écrite.
- Le Client s'engage à autoriser les représentants de l'organisme d'accréditation d'assister – sur demande – aux prestations réalisées sur les sites concernés par les services.

FICHES DECRIVANT LES PRESTATIONS ET CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les documents ci-dessous sont disponibles en ligne. Pour y accéder, suivez les liens ci-dessous et téléchargez le document avant signature électronique.

[FMEL30 \(v01-2017\)](#)
[FMOSDCVP \(v01-2018\)](#)
[FMPQ01 §4.1 \(v06-2020\)](#)
[FMBVE_LV05 §4.2 \(v11/2021\)](#)
[FMEP01 v08-2020 §4.1](#)
[FMBVE_EL01 §4.2 et §4.4 \(v11/2021\)](#)
[FMTBGZ03 §4.1 \(v01-2017\)](#)
[FMEP03 §4.1 v09-2019](#)
[FML001 §4.3 \(v01-2021\)](#)
[FML002 §4.3 \(v01-2017\)](#)
[FMLV17 §4.2 \(v05-2019\)](#)
[CGSF-BVE v10-2020](#)

13. LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1. Q-297889 - Annexe Prestation - VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES COMMUNE DE BRUYERES